

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Jérôme Christen et consorts – « Hôpital intercantonal Riviera-Chablais Vaud Valais : Vevey et la Riviera ont besoin d'un « bon Samaritain » (21\_INT\_16)

#### *Rappel de l'intervention parlementaire*

*Lors du vote par le Grand Conseil en 2012 accordant une garantie à l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais de contacter un emprunt bancaire de 220 millions permettant de financer la construction de l'Hôpital de Rennaz, les engagements de la Fondation de l'Hôpital et du Conseil d'Etat étaient clairs : le projet prévoyait une clinique de gériatrie et de réadaptation comprenant 75 lits B, une antenne médico-chirurgicales et un centre de dialyse.*

*Pour différentes raisons et suite à un conflit avec le médecin en charge de la dialyse, au grand dam des habitants de la Riviera, l'antenne prévue pour ses traitements a finalement été concentrée à Rennaz.*

*Plus récemment, on apprenait dans un communiqué de presse que les Conseils d'Etat vaudois et valaisans examinaient la possibilité de concentrer les activités de gériatrie sur le site de Monthey. Notre gouvernement ferait ainsi fi des engagements pris en 2012 qui ont permis à La Riviera d'avaloir la pilule amère de la concentration des soins aigus à Rennaz et de l'abandon des hôpitaux de Montreux et Vevey.*

*Pourtant en 2018 encore, l'ancien directeur de l'établissement intercantonal, Pascal Rubin, déclarait « chacun de ces sites (Monthey et Vevey) abritera, dès 2021, une clinique de gériatrie et réadaptation, ainsi qu'une permanence médicale pour les « petites urgences et consultations spécialisées ».*

*Un papillon édité en 2019 faisait d'ailleurs état de deux sites dédiés aux « petites urgences » et à la gériatrie. L'intention exprimée par le Conseil d'Etat de changer son fusil d'épaule est à ce titre incompréhensible.*

*La clinique de gériatrie et de réadaptation de la Riviera comprend actuellement 88 lits occupés à 87%. Si le Conseil d'Etat confirme ses intentions, ce sont près de 1350 patients dont 70% domiciliés sur la Riviera qui devront suivre leur traitement à Monthey. Les membres du personnel devront prendre le même chemin.*

*Par cette mesure, on démantèlerait non seulement un service de proximité indispensable pour des personnes à mobilité souvent réduite mais aussi un savoir-faire unique développé depuis près de 30 ans par le Centre de Traitement et de Réadaptation de la Riviera, pionnier dans les domaines de prise en charge interdisciplinaire de la gériatrie et de la réadaptation.*

*Les patients concernés qui sont non-motorisés devront avoir recours à une offre en transports publics extrêmement contraignante et limitée, soit :*

- *une relation chaque heure durant la journée d'une durée de 45 minutes via St-Maurice-Monthey Ville (train +bus) jusqu'à l'hôpital au prix de fr. 32.40 aller/retour.*
- *deux relations l'après-midi d'une durée de 52 minutes via Aigle jusqu'à la station de l'Hôpital au prix de fr. 16.60 aller/retour. Cette décision est d'autant plus étonnante que le comité de la Fondation des hôpitaux de la Riviera était prêt à envisager de participer au coût des travaux de transformation du Samaritain.*

*Dans contexte, nous posons les questions suivantes :*

1. *Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier cette nouvelle approche en contradiction totale avec les engagements pris et rappelés il y a peu de temps encore ?*
2. *Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier l'abandon de l'antenne gériatrique de Vevey face la nécessité de conserver une offre de proximité pour une population fragilisée et dans un contexte de nécessité d'une solidarité intergénérationnelle ?*
3. *Pour quelles raisons, le Conseil d'Etat ne s'est-il pas concerté avec les autorités régionales avant de prendre une décision sur une question de la plus haute importance ?*
4. *A quelles conditions pourrait-il revenir à des meilleures intentions ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Introduction

En septembre 2020, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre les travaux sur le site de Vevey, suite aux difficultés financières de l'HRC et à la diminution importante du nombre de lits de médecine interne sur le site de Rennaz lié à la baisse de l'activité (une trentaine de lits ont été fermés depuis l'ouverture du nouvel hôpital). Cette situation n'est pas exceptionnelle lors de l'ouverture ou le regroupement de structures hospitalières. Cela s'est déjà produit en Valais au moment de la création de l'Hôpital du Valais, par exemple. Il est toutefois vrai que la diminution d'activité est particulièrement marquée à l'HRC et une partie des patients de soins aigus ont préféré se faire hospitaliser au CHUV à la fin de l'année 2019.

Actuellement, 88 lits de gériatrie et de réadaptation sont exploités entre les sites de Mottex et de La Providence, avec un taux d'occupation sous-optimal. Il a donc été demandé à l'HRC d'envisager des solutions alternatives à l'ouverture de 2 fois 75 lits de gériatrie aigüe et de réadaptation qui auraient généré une offre largement excédentaire.

L'HRC a travaillé sur plusieurs scénarii afin de trouver une solution qui permette à la fois de limiter l'impact financier de l'exploitation, d'assurer l'existence d'un service de gériatrie et de répondre aux besoins de la population de la Riviera.

La solution retenue consiste à répartir les lits actuellement exploités sur les deux sites, à raison de 41 lits sur le site de Monthey et de 47 lits sur le site du Samaritain. Le dispositif du Samaritain sera complété par la collaboration avec la Fondation Beau-Site, dont les bâtiments du Maillon doivent être rénovés. Cette dernière y exploitera des lits de court séjour.

Ainsi, le site du Samaritain comprendra des prestations de gériatrie aigüe, de réadaptation gériatrique et des lits de court séjour, permettant d'assurer l'ensemble de la prise en charge de la personne âgée à Vevey. Pour la population générale, une polyclinique et de nouvelles activités ambulatoires et communautaires sont également prévues. La solution retenue permet également une grande souplesse dans l'évolution du dispositif sans générer de coûts d'exploitation supplémentaire à son ouverture.

Les études démographiques montrent que d'ici une dizaine d'année au maximum, le besoin de lits en gériatrie va augmenter de manière importante. Par ailleurs, la densité en lit de gériatrie sur le bas-Valais est inférieure à la moyenne du canton. Il ne fait donc pas de doute qu'à terme, ces deux hôpitaux seront exploités pleinement. Néanmoins, l'ouverture immédiate d'autant de lits, ce qui signifie aussi l'engagement de personnel pour en permettre l'exploitation et donc des coûts, a été jugée prématurée par l'Etat comme par l'HRC.

### Réponse aux questions

#### **1. Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier cette nouvelle approche en contradiction totale avec les engagements pris et rappelés il y a peu de temps encore ?**

Le Conseil d'Etat n'a pas changé d'approche par rapport au projet initial. Le développement des deux cliniques de gériatrie et de réadaptation a toujours été l'objectif à atteindre. Toutefois, les difficultés financières de l'HRC ainsi que la faible occupation des lits de réadaptation et de médecine interne au moment du déménagement sur Rennaz ont nécessité de prendre le temps de la réflexion afin que les investissements consentis ne génèrent pas des charges d'exploitation supplémentaires creusant le déficit de l'HRC dans un contexte où il est exigé qu'il respecte le plan de retour à l'équilibre que les cantons de Vaud et du Valais ont exigé.

L'HRC va également profiter du rapprochement avec la Fondation Beau-Site pour développer des activités ambulatoires et communautaires pour la population âgée de la région, en collaboration avec le Réseau Santé Haut-Léman. Ces développements innovants doivent permettre à terme de favoriser au maximum le maintien à domicile des personnes âgées et de leur éviter autant que possible un séjour hospitalier, pas toujours favorable au maintien de leurs capacités physiques et cognitives.

Si l'option finalement retenue ne permettra vraisemblablement pas à tous les habitants âgés de la Riviera de se faire hospitaliser à Vevey, il convient de souligner que le dispositif prévu initialement non plus, puisque les 75 lits envisagés sont inférieurs aux lits exploités actuellement. De plus, l'objectif de développer le maintien et la réadaptation à domicile est bien d'éviter au maximum un séjour hospitalier, pour les raisons exposées ci-dessus.

Le Conseil d'Etat relève encore que la solution retenue bénéficie de l'appui de la Fondation des hôpitaux de la Riviera, ancien exploitant du site, et que cette dernière a décidé d'octroyer un don de 5 millions de francs en faveur du projet. De manière générale, le gouvernement se réjouit que la solution retenue bénéficie d'un large soutien parmi les acteurs de la région.

**2. Comment le Conseil d'Etat peut-il justifier l'abandon de l'antenne gériatrique de Vevey face la nécessité de conserver une offre de proximité pour une population fragilisée et dans un contexte de nécessité d'une solidarité intergénérationnelle ?**

Comme cela a été dit ci-dessus, l'antenne de Vevey ne sera pas abandonnée. Un développement progressif des deux antennes est prévu, en fonction de l'évolution de la demande. Au moment de son ouverture, l'antenne de Vevey sera pleinement exploitée et proposera différentes possibilités de prise en charge, dans la perspective d'offrir aux patients la meilleure option de soins possible.

**3. Pour quelles raisons, le Conseil d'Etat ne s'est-il pas concerté avec les autorités régionales avant de prendre une décision sur une question de la plus haute importance ?**

Les enjeux liés au projet des antennes de Vevey et de Monthey ont été présentés à la Municipalité de Vevey dans un premier temps, le 18 janvier dernier. Il a été annoncé qu'une étude de différentes options était en cours et convenu lors de cette séance que dès que l'étude serait achevée, une présentation plus large serait faite à l'ensemble des communes de la Riviera. Cette seconde séance s'est déroulée le 17 mars dernier, en présence de représentants de toutes les Municipalités de la Riviera.

**4. A quelles conditions pourrait-il revenir à des meilleures intentions ?**

Le Conseil d'Etat est convaincu que la solution trouvée permettra de répondre au mieux aux besoins immédiats et futurs de la population de la Riviera, tout en préservant le caractère intercantonal de l'HRC et en garantissant une organisation médico-soignante efficiente dans le domaine de la gériatrie et de la réadaptation gériatrique.

Les retours positifs obtenus de la part des différentes Municipalités de la Riviera à qui le projet a été présenté et l'engagement financier important de la Fondation des Hôpitaux de la Riviera en faveur du projet de Vevey montrent que le Conseil d'Etat a su se préoccuper tant des contraintes financières exigées par le Grand Conseil que de l'inquiétude de la population de la Riviera sur l'avenir du site du Samaritain.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 mai 2021.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*